

Roller Derby Panthers - Règlement Intérieur

Dans un souci d'assurer une égalité des représentations entre les différents genres, ce règlement intérieur est rédigé avec l'écriture inclusive. Le but de cette écriture est de redonner une visibilité aux femmes et minorités de genres dans la façon de nous exprimer ; visibilité trop souvent absente du français dit « classique » dans lequel le « neutre » est essentiellement masculin. Ce choix est en lien avec la décision d'une mixité choisie, sans hommes cis, pour la ligue.

Objet de l'association

Roller Derby Panthers (RDP) est une association sportive dont l'objet est de proposer à ses adhérent-es (joueuse-rs et arbitres de Roller Derby) des entraînements adaptés à leur niveau et des rencontres sportives. En adhérant à l'association RDP, toute Panther s'engage à respecter :

- ce règlement intérieur
- le règlement intérieur de l'ASSG Roller Sports dont les RDP sont automatiquement membres lors de leur inscription
- toute Charte externe à laquelle adhèreraient les RDP

Les RDP sont affiliées à la WFTDA et ses adhérent-es doivent également respecter les devoirs et obligations émises par la WFTDA.

I. Adhésion

L'adhésion en équipe "Senior" est réservée aux femmes et minorités de genres âgées de 16 ans ou plus ou fêtant leurs 16 ans lors de la saison en cours. La demande d'adhésion d'un-e membre mineur-e doit être accompagnée de l'autorisation d'un-e de ses représentant-es légales/légaux.

L'adhésion en équipe "Senior" d'une personne mineure est soumise à l'approbation du Comité Coaching.

L'adhésion en équipe "Junior" est réservée aux femmes et minorités de genres âgées de 11 ans ou plus ou fêtant leurs 11 ans lors de la saison en cours. L'adhésion en équipe "Senior" sera automatique pour la saison en cours dès lors que l'adhérent-e fête ses 18 ans au cours de la saison. Les "Junior" ne peuvent pas souscrire à une adhésion partielle.

L'adhésion d'un-e membre à l'association est soumise à l'acceptation préalable du Comité Administratif et au règlement de la cotisation annuelle.

Adhésion complète : la licence FFRS de l'adhérent-e est prise par l'ASSG Roller Sports. Son coût est inclus dans le prix de la cotisation annuelle complète

Adhésion partielle :

- la licence FFRS de l'adhérent-e est prise par un autre club de roller derby affilié à la FFRS. L'adhérent-e est redevable du montant de la cotisation annuelle réduit du montant de la licence FFRS.

OU

- Cas réservé aux arbitres souhaitant une adhésion partielle : l'adhérent-e est redevable uniquement du montant de la licence FFRS augmentée d'un Euro symbolique.

L'adhésion est valable à partir de la date d'inscription et du paiement de la cotisation. L'adhésion prendra fin soit au 31 août soit à la démission de la Panther. Les réinscriptions sont ouvertes à partir du 1er juillet. Tout-e adhérent-e doit avoir une licence FFRS valide pour participer aux entraînements.

Le règlement de la cotisation est fait à l'ASSG Roller Sports.

En cas de changement ascendant de catégorie en cours de saison, la Panther est redevable du complément de cotisation correspondant à ce changement.

La cotisation annuelle n'est pas remboursable.

L'adhésion aux équipes compétitrices n'est possible qu'avec l'accord du comité coaching.

L'adhésion aux RDP est possible quel que soit le niveau et le taux de présence de la Panther.

Est considéré-e démissionnaire :

- une Panther qui annonce son départ (avec date effective du départ).
- une Panther (ayant souscrit une adhésion complète) qui est absent-e de manière injustifiée (hors motif médical, professionnel ou personnel invoqué au comité coaching) pendant deux mois consécutifs.
- Les démissionnaires sont tenu-es de quitter sous huit jours les groupes Facebook de l'équipe et tout outil de communication interne après la date effective de leur démission.

II. Droits des adhérent-es

a) souscrivant une adhésion complète

- Ces Panthers peuvent participer à tous les créneaux d'entraînement ouverts à leur niveau préalablement définis par le comité coaching.
- Ces Panthers peuvent assister à tous les créneaux d'entraînement dont disposent les RDP.
- Ces Panthers ont le droit d'accéder aux différents événements sportifs organisés par l'association.
- Ces Panthers ont le droit, à leur première inscription uniquement, de bénéficier du système de location de matériel proposé par les RDP. Les Panthers sont tenu-es de rendre le matériel loué au plus tard le 30 juin de la saison en cours ou maximum quinze jours après leur démission éventuelle si elle a lieu en cours de saison.
- Ces Panthers ont le droit, à titre exceptionnel, de bénéficier du système de location de matériel proposé par les RDP, à leur seconde inscription si leur location de matériel la saison précédente a débuté après le 1er avril.
- Ces Panthers sont invité-es à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) organisée en début de saison au mois d'octobre ou au plus tard avant le 31 décembre de chaque année ainsi qu'aux Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) sous réserve d'être (ré)inscrit-es pour la saison en cours.
- Ces Panthers recevront une convocation pour chaque Assemblée Générale (AG) par e-mail quinze jours minimum avant la date de l'AG.
- Ces Panthers disposent d'un droit de vote aux AG.
- Ces Panthers peuvent donner leur procuration à une autre Panther convoquée à l'AG. Les procurations, manuscrites ou par mail, sont limitées à 2 maximum par représentant-e et doivent être signifiées par écrit 3 jours à l'avance ou doivent être produites au plus tard au cours de l'AG auprès de la secrétaire de séance.
- Ces Panthers ont accès à tous les outils de communication interne des RDP
- Si un Week-end d'intégration et/ou de désintégration sont organisés, ces Panthers recevront une invitation.

- Ces Panthers ont le droit de participer à des événements et/ou sessions d'entraînements au sein d'autres clubs de Roller Derby. Cette activité doit être occasionnelle : l'activité sportive principale doit demeurer au sein des RDP.
- Les Panthers inscrit-es en compétition ne peuvent être inscrit-es dans d'autres clubs de Roller Derby, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Comité coaching en raison notamment d'un éloignement géographique.
- Ces Panthers ont le droit de prendre part de façon active au fonctionnement de l'association en intégrant les comités dans la limite des possibilités proposées par les comités.
- Ces Panthers ont le droit d'être référent-e d'un ou deux comités et être ainsi membres du Comité des Comités

b) souscrivant une adhésion partielle

- Ces Panthers peuvent participer à tous les créneaux d'entraînement ouverts à leur niveau préalablement définis par le comité coaching.
- Ces Panthers peuvent assister à tous les créneaux d'entraînement dont disposent les RDP
- Ces Panthers ont le droit d'accéder aux différents événements sportifs organisés par l'association.
- Ces Panthers ont le droit, à leur première inscription uniquement, de bénéficier du système de location de matériel proposé par les RDP. Les Panthers sont tenu-es de rendre le matériel loué au plus tard le 30 juin de la saison en cours ou maximum 15 jours après sa démission éventuelle si elle a lieu en cours de saison.
- Ces Panthers ont le droit, à titre exceptionnel, de bénéficier du système de location de matériel proposé par les RDP, à leur seconde inscription si leur location de matériel la saison précédente a eu lieu après le 1er Avril
- Ces Panthers ne peuvent pas participer aux AG et ne disposent pas d'un droit de vote.
- Ces Panthers ont accès aux groupes Facebook
 - RDP - Entraînements
 - RDP - Parlons Peu Parlons Derby
 - RDP - Team Fun
 et aux feuilles de calcul relatives aux entraînements, événements, déplacements...
- Si un Week-end d'intégration et/ou de désintégration sont organisés, ces Panthers recevront une invitation.
- Ces Panthers ont le droit de participer à des événements et/ou sessions d'entraînements au sein d'autres clubs de Roller Derby.
- Ces Panthers ne peuvent pas être inscrites en compétition chez les RDP.
- Ces Panthers ont le droit de prendre part de façon active au fonctionnement de l'association en intégrant le comité arbitrage sans pouvoir en être référent-es.
- Ces Panthers ne peuvent pas être membres du Comité des Comités

c) droits des "Junior"

- Ces Panthers peuvent participer à tous les créneaux d'entraînement ouverts à leur niveau préalablement définis par le comité coaching.
- Ces Panthers peuvent assister à tous les créneaux d'entraînement dont disposent les RDP
- Ces Panthers ont le droit d'accéder aux différents événements sportifs organisés par l'association.
- Ces Panthers ont le droit, à leur première inscription uniquement, de bénéficier du système de location de matériel proposé par les RDP. Les Panthers sont tenu-es de rendre le matériel loué au plus tard le 30 juin de la saison en cours ou maximum quinze jours après leur démission éventuelle si elle a lieu en cours de saison.

- Ces Panthers ont le droit, à titre exceptionnel, de bénéficier du système de location de matériel proposé par les RDP, à leur seconde inscription si leur location de matériel la saison précédente a débuté après le 1er avril.
- Les Représentant-es légales-aux de ces Panthers sont invité-es à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) organisée en début de saison au mois d'octobre ou au plus tard avant le 31 décembre de chaque année ainsi qu'aux Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) sous réserve que ces Panthers soient (ré)inscrit-es pour la saison en cours
- Les Représentant-es légales-aux de ces Panthers recevront une convocation pour chaque AG par e-mail quinze jours minimum avant la date de l'AG.
- Les Représentant-es légales-aux de ces Panthers disposent d'un droit de vote aux Assemblées Générales.
- Ces Panthers peuvent assister aux AG si elles sont accompagné-es d'un-e représentant-e légal-e.
- Les Représentant-es légales-aux de ces Panthers peuvent donner leur procuration à une autre Panther convoquée à l'AG ou saon représentant-e légal-e. Les procurations, manuscrites ou par mail, sont limitées à 2 maximum par représentant-e et doivent être signifiées par écrit 3 jours à l'avance ou doivent être produites au plus tard au cours de l'AG auprès de la secrétaire de séance.
- Ces Panthers ont le droit de participer à des événements et/ou sessions d'entraînements au sein d'autres clubs de Roller Derby. Cette activité doit être occasionnelle : l'activité sportive principale doit demeurer au sein des RDP.

III. devoirs des Panthers

- Les Panthers sont tenu-es de respecter la confidentialité des informations communiquées en interne (décisions d'équipes, calendriers, idées de merchandising, visuels, événements...) En cas de non respect de la confidentialité des informations, des sanctions peuvent être prises.
- Sont publiques les informations communiquées sur les supports de communication officiels des Panthers (page publique, événements publics, site internet, instagram...)
- Les Panthers patineuse-rs fournissent, à chaque adhésion, un certificat médical autorisant la pratique du Roller Derby pour la saison, y compris en compétition. En cas de changement de l'état de santé (blessure, grossesse...) de la pratiquant-e en cours de saison, la pratiquant-e est tenu-e d'en informer immédiatement son entraîneuse-r référent-e et ne pourra pratiquer le Roller Derby qu'avec l'accord écrit d'un-e professionnel-le de la santé. En cas de non respect de cette procédure, les RDP se déchargent de toute responsabilité.
- Les Panthers proposent plusieurs entraînements hebdomadaires pour les Senior :
 - Les coaches publient, au plus tard 48 heures avant le premier entraînement du mois suivant, un fichier dédié sur lequel les Panthers sont tenu-es de mentionner leurs présences et absences aux entraînements au moins 48h à l'avance.
 - En cas de changement moins de 48h à l'avance, les Panthers sont tenu-es d'informer directement leur entraîneuse-r référent-e
 - En cas de changement ponctuel des horaires d'entraînement, les coaches informent les Panthers par tout moyen.
- Les Panthers Senior proposent des rencontres sportives à domicile et en extérieur.
 - Les Panthers sont tenu-es de mentionner au plus vite leur disponibilité en tant qu'arbitre, bénévole, joueuse-r ou membre du benchstaff à de tels événements dans le fichier dédié
 - En cas de changement, les Panthers sont tenu-es d'en informer au plus vite leur entraîneuse-r référent-e

- L'organisation de rencontres sportives à domicile nécessite l'investissement de Panthers bénévoles.
- Les Panthers sont tenu-es de se comporter avec bienveillance lors des entraînements, matchs, déplacements, "after parties" des rencontres sportives et de ne faire preuve d'aucune discrimination (âgisme, classisme, grossophobie, homophobie, racisme, sexisme, transphobie, validisme...) sous peine de sanction.

IV. Entraînements

- Les entraînements ont lieu au gymnase du Picolo à Saint-Gratien.
- Les créneaux des entraînements sont établis en fin de saison pour la saison suivante et dépendent de la commission des sports de la mairie de Saint-Gratien. Ils sont susceptibles d'être modifiés, adaptés, annulés à tout moment. Les Panthers seront informé-es le plus tôt possible des modifications ponctuelles.
- Les coaches sont responsables de la préparation et l'animation des entraînements.
- Les entraînements sont divisés par niveaux. Une liste de joueuse-rs par niveau sera définie en début de saison et sera mise à jour dès que nécessaire. L'accès au niveau supérieur ou la réorientation au niveau inférieur sera défini par décision du comité coaching.
- Les Panthers sont responsables de leur matériel et de leurs effets personnels. Ils doivent être rangés dans le vestiaire fermé à clé à chaque entraînement. Les RDP ne peuvent en aucun cas être tenu-es responsables en cas de perte ou de vol.
- Les règles de sécurité appliquées en entraînements sont celles émises par la WFTDA.
- Les Panthers sont susceptibles d'inviter des entraîneuse-rs expérimenté-es pour animer exceptionnellement des entraînements de type "bootcamp". Ces entraînements sont susceptibles d'être payants. Ces entraînements ne sont pas obligatoires mais nécessitent une confirmation de présence et un paiement au moins une semaine avant le bootcamp. Les coaches invité-es répondent à la mixité choisie des Panthers.
- Un projet d'entraînements réguliers payants sera soumis au vote des Panthers concerné-es via l'AGO ou une AGE.
- Les Panthers sont susceptibles d'accueillir des joueuse-rs d'autres clubs pour un ou plusieurs entraînements. Au même titre que pour les adhérent-es, les invitations sont réservées aux femmes et minorités de genres
- Les Entraîneuse-rs, garant-es du bon déroulement et de la sécurité des entraînements, se réservent le droit de limiter l'accès des adhérent-es à certains exercices ou entraînements. Ces décisions peuvent être basées sur un doute concernant l'état de santé, sur le comportement, sur le respect du Règlement Intérieur...
En cas de litige, le Comité Administratif peut être saisi.

V. Fonctionnement de l'association

1) les Comités

L'association fonctionne via les comités suivants, décrits par ordre alphabétique :

- **Comité Administratif (CA)**: Se compose de maximum 6 Panthers (minimum 3) : Président-e, Secrétaire, Trésorier-e et leurs éventuel-les adjoint-es. Ce comité se charge des licences des Panthers, du budget de l'association, des déplacements des équipes, de la communication avec l'ASSG Roller Sports et de la disponibilité du gymnase. Le Comité Administratif peut être décisionnaire en cas de litige.
Toustes les membres du CA sont représentant-es au Comité des Comités (CDC)
- **Comité Arbitrage** : se compose des Panthers investi-es dans l'arbitrage avec et/ou sans patins. Ce comité est en charge du recrutement d'officiel-les pour les événements à domicile et extérieurs et de la formation des Panthers aux différents postes d'arbitrage.
1 représentant-e élu-e au CDC
- **Comité Coaching** : Se compose des Panthers investi-es dans les entraînements (préparation, animation), de deux membres du benchstaff de chaque équipe compétitrice et de lae capitaine de chaque équipe compétitrice. Ce comité décide des listes de joueuse-rs pour les entraînements et les matchs.
3 représentant-es élu-es maximum au CDC (hors capitaines, qui sont automatiquement au CDC)
- **Comité Communication et Identité Visuelle** : se compose des Panthers investi-es dans la communication des RDP sur tous nos supports (Facebook, site internet, instagram...). Ce comité gère la visibilité des Panthers sur les réseaux sociaux et dans les médias (demande d'interview, reportages...)
Il se compose également des Panthers en charge de la création de l'identité visuelle des RDP et du merchandising proposé sur la base des visuels créés.
2 représentant-es élu-es maximum au CDC
- **Comité Fun** : se compose des Panthers investi-es dans la préparation d'événements de Team Building (jeux, week-end d'intégration...), de la décoration du gymnase et de la musique lors d'événements à domicile.
1 représentant-e élu-e au CDC
- **Comité Inclusion et diversité** : se compose des Panthers qui élaborent une charte de conduite inclusive et sécurisante. Ce comité organise les modalités de sensibilisation, détection et traitement des actes ou propos discriminants, harcelants ou violents commis lors des entraînements, événements ou sur les espaces de discussion des RDP. Les Panthers ou toute personne participant aux événements organisés par les RDP peuvent saisir ce comité. Le Comité Inclusion et Diversité est également support du comité Communication et Identité Visuelle pour la rédaction de textes sur des sujets concernant l'Inclusion et la Diversité destinés à la communication des RDP sur nos réseaux sociaux et dans les médias.
1 représentant-e élu-e au CDC
- **Comité Interligues** : Se compose d'une à trois Panthers, chacun-e en charge des relations interligues liées à un niveau de compétition.
3 représentant-es élu-es maximum au CDC
- **Comité Organisation Évènement** : se compose des Panthers investi-es dans l'organisation des évènements à domicile. Ce comité est en charge des bénévoles Panthers et extérieur-es (speakeuse-es, medics, photographes...), de la buvette et du bon déroulement de la journée. Ce comité co-gère les plannings de la journée en lien avec les comités administratif et arbitrage.
2 représentant-es élu-es maximum au CDC
- **Comité WFTDA** : se compose de 3 Panthers en charge de la gestion des relations avec la WFTDA. Cela comprend entre autres toutes les tâches administratives relatives à l'organisation ou la participation de rencontres régulées ou sanctionnées, la mise à jour du charter WFTDA des RDP. Ces Panthers participent au forum WFTDA et redescendent les informations aux RDP.
1 représentant-e élu-e au CDC

- **Comité des Comités** : se compose de 1 à 3 représentant-es de chaque comité élu-es au cours de l'AGO ou de l'AGE, et des capitaines de chaque équipe compétitrice. (*En cas d'absence de consensus pour l'élection d'un-e ou plusieurs représentant-es d'un ou plusieurs comité au cours de l'AGO ou de l'AGE, lae ou les représentant-es manquant-es devront être élu-es via les outils de communication des RDP*). Le comité des comités détermine les grandes orientations du club. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il peut être réuni à la demande d'un-e de ses membres. Lors de ses réunions, les référent-es élu-es de chaque comité soumettent au CDC les décisions prises relevant de leur domaine et les projets envisagés, afin que leur faisabilité soit examinée par le CDC. Si plus du tiers des membres du CDC présent-es exprime un désaccord argumenté sur un projet, dans son principe ou une de ses modalités essentielles, le CDC convoquera une AGE à l'occasion de laquelle le projet sera soumis au vote de l'ensemble des Panthers ayant le droit de vote. A l'occasion de l'AGO, le CDC rend compte de son activité.

Les règles des Comités :

- Les comités Administratif et WFTDA sont limités en nombre de membres. Les Panthers faisant partie de ces comités sont élu-es lors de l'AGO pour une durée d'un an reconductible. En cas de démission d'un-e membre de l'un de ces deux comités (hors adjoint-es), un-e remplaçant-e sera élu-e via nos supports de communication internes sous quinze jours calendaires.
- Les membres des comités Administratif et WFTDA doivent être majeur-es à la date de l'élection.
- La création ou la suppression d'un comité sera soumise au vote lors des AG, à la majorité des deux tiers.
- Tous les comités sont amenés à demander l'aide ponctuelle des Panthers qui ne font pas partie desdits comités.
- Toutes les Panthers peuvent intégrer dès leur première inscription un comité composé de membres non-élu-es en fonction de leurs droits (cf. II. Droits des adhérent-es)
- Une Panther peut se présenter à un poste soumis à élection à partir de sa deuxième inscription.
- Une Panther peut être référent-e d'un comité et donc représenter ledit comité au sein du CDC à partir de sa 2ème inscription.
- Une Panther référent-e de deux comités ou une Panther à la fois capitaine et référent-e d'un comité ne disposera que d'une voix lors des votes du CDC.
- Une Panther peut intégrer le CDC (en tant que référent-e ou capitaine) à partir de sa 1ère inscription sur dérogation validée à la majorité des deux tiers du CDC.
- Une Panther peut être investi-e dans plusieurs comités.
- Une Panther peut être référent-e de maximum deux comités ou être capitaine et référent-e élu-e d'un seul comité au sein du CDC.
- L'élection d'un-e représentant-e élu-e au CDC a lieu au cours de l'AGO ou d'une AGE. En cas d'absence de consensus lors de l'élection, un-e représentant-e sera élu-e sous une semaine via les outils de communication des RDP à la majorité des votes exprimés à cette occasion.

2) Le fonctionnement interne des RDP

L'équipe fonctionne via :

a) *des groupes Facebook*

- **RDP - Entraînements** : Groupe dans lequel les entraîneuse-rs publient le planning hebdomadaire, les modifications exceptionnelles de planning, toutes les informations relatives aux entraînements et tout événement exceptionnel ou de team building (bootcamps, soirées, week-end d'intégration / de désintégration...)
- **RDP - Infos Importantes** : Groupe dans lequel les référent-es des Comités (ou membres du CDC) publient des informations relatives à leur comité et à l'organisation de la vie des RDP
- **RDP - Parlons Peu Parlons Derby** : Groupe dans lequel toutes les Panthers peuvent publier des informations et questions relatives à la pratique du Roller Derby chez les RDP ou dans d'autres clubs de Roller Derby
- **RDP - Team Fun** : Groupe dans lequel toutes les Panthers peuvent publier librement, quel que soit le sujet, dans le respect du Règlement Intérieur.

b) *des documents et tableaux partagés*

Les Panthers concerné-es doivent porter une attention particulière à remplir régulièrement les documents et tableaux partagés afin de faciliter le fonctionnement de l'association

c) *Trello : un outil de gestion de projet en ligne*

Les Panthers souscrivant à une adhésion complète ont accès en lecture et modification à notre outil de gestion de projet en ligne. Il contient différents tableaux donnant accès à l'avancée des projets de l'association, à l'organisation des événements et aux en-cours des différents travaux des Comités.

VI. Image de l'association

- Les Panthers s'engagent à ne pas véhiculer une image négative du club auprès des personnes extérieures aux RDP.
- En cas de transfert vers un autre club de roller derby, les Panthers s'engagent à conserver leur discrétion sur les stratégies sportives internes aux RDP.
- Aucune Panther ne peut s'exprimer au nom des RDP via un média public (réseau social, presse, etc.) sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du CDC.
- A l'adhésion, les RDP recueillent expressément le consentement de chaque Panther à l'utilisation de son image dans un but promotionnel ou commercial. Une Panther peut refuser cette utilisation. Le comité administratif informe les Panthers de leur droit d'accès, de rectification et d'effacement des données collectées, ainsi que des utilisations qui sont faites de ces données, expose les finalités de cette collecte et recueille le consentement des Panthers à chaque finalité.
- Chaque Panther s'engage à ne pas porter le maillot officiel du club en dehors d'événements liés à la pratique du roller sans l'accord de la majorité de l'équipe. Si toutefois une Panther souhaite porter le maillot du club à une manifestation "hors roller" ielle devra le soumettre au vote de l'équipe au moins une semaine avant ladite manifestation. Il est interdit de porter le maillot officiel lors d'une quelconque manifestation de parti politique. Des dérogations peuvent être soumises à chaque AG pour la saison en cours.

VII. Bénévoles non-adhérent-es RDP

Les Panthers peuvent faire appel à des bénévoles extérieur-es pour aider les RDP lors de l'organisation d'événements à domicile et en extérieur. Les Bénévoles extérieur-es seront informé-es des valeurs des RDP. Les RDP se réservent le droit d'exclure un-e bénévole extérieur-e de manière temporaire ou définitive avec effet immédiat en cas de non-respect desdites valeurs. Les bénévoles extérieur-es n'ont pas de droit particulier au sein des RDP.

VIII. Litiges et Sanctions

Procédure d'exclusion : tout comportement contraire aux statuts associatifs et/ou au règlement intérieur pourra faire l'objet d'une procédure de sanction décidée par le Comité Administratif.